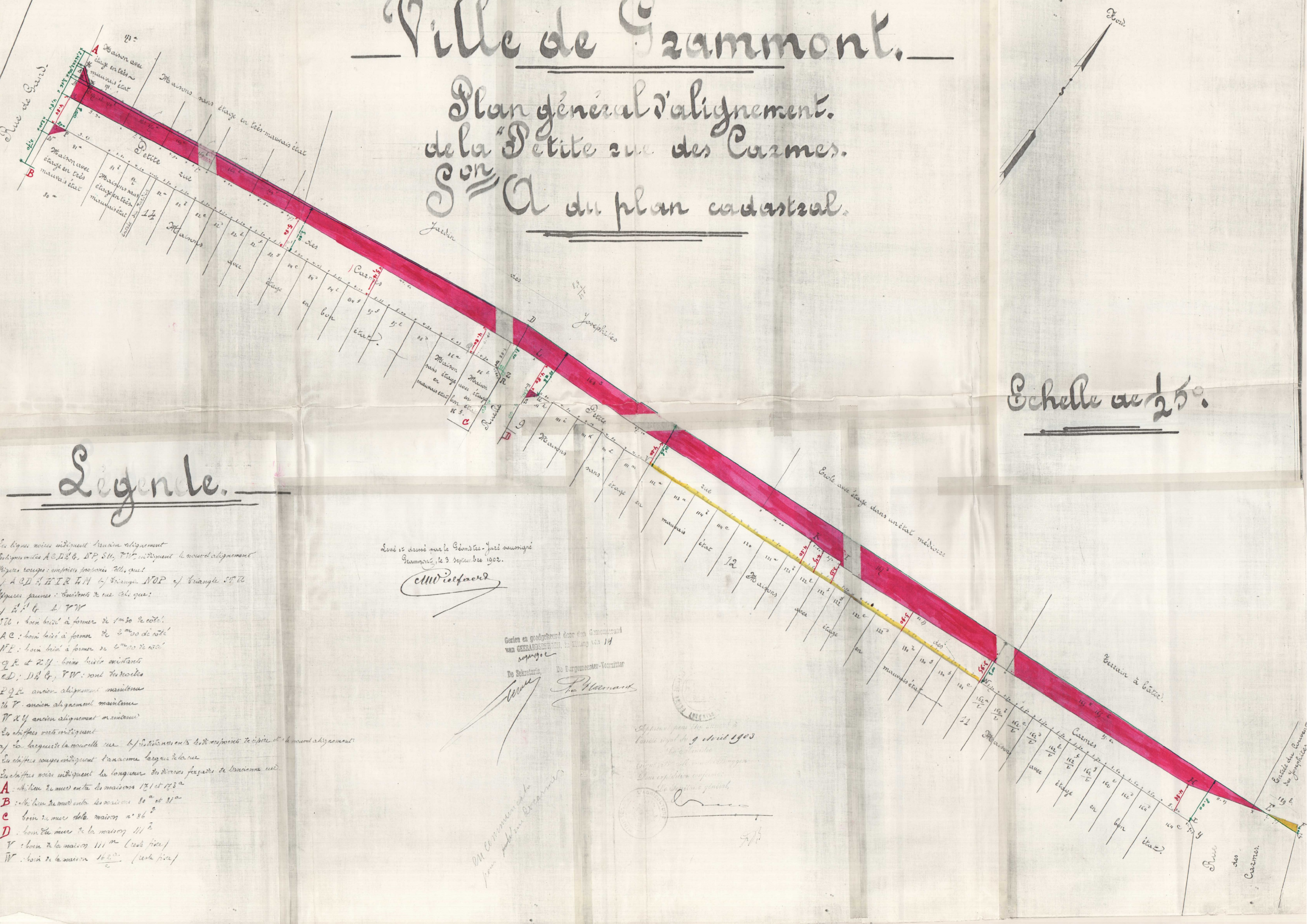


Ville de Gammont.

Plan général d'alignement.
de la "Petite rue des Carmes."
Son A du plan cadastral.



Echelle de 1/250.

Legende.

Les lignes noires indiquent l'ancien alignement
Les lignes roses indiquent le nouvel alignement
Les lettres rouges: anciens propriétaires
A, C, D, H, I, R, T, M (y compris NOP) / Triangle ST
Lignes jaunes: Existents de rue tels que:
S, U, V, W
S, U: bornes latérales à former de 1 m 50 de côté.
A, C: bornes latérales à former de 2 m 00 de côté.
N, P: bornes latérales à former de 2 m 50 de côté.
Q, R et X, Y: bornes latérales existantes.
C, D; D, H, G; T, W: sont les nouvelles
P, Q, R: anciens alignements maintenus
S, U, V: anciens alignements maintenus
W, X, Y: anciens alignements existants
Les chiffres roses indiquent
a) la largeur de la nouvelle rue b) les distances entre les bornes existantes de l'ancien alignement.
Les chiffres jaunes indiquent l'ancienne largeur de la rue.
Les chiffres noirs indiquent la longueur des bornes fixées de l'ancien alignement.
A: bornes de mur entre les maisons 121 et 123
B: bornes de mur entre les maisons 80 et 81
C: bornes de mur de la maison n° 86
D: bornes de mur de la maison 111
Y: bornes de la maison 111 m (côté face)
W: bornes de la maison 162 m (côté face)

Levé et dressé par le Géomètre-Juré soussigné
Gammont, le 3 septembre 1902.

M. Diefaerd

Getien en goedgekeurd door den Gemeenteraad
van GEERANDEWEEDE, in zitting van 19
september 1902.

De Sekretaris: *De Burgemeester-Verzitter*

The Hamaert

Approuvé pour les copies à
la date du 9 août 1903
Le Maire
Dans l'expédition en copie
Le Secrétaire général



De Commune van
Gammont

Eglise des Carmes
des Josephites